

## REGLEMENT Challenge MINITRIAL 2020

Les règles sportives qui ne sont pas spécifiques à ce Challenge n'apparaissent pas dans les clauses particulières. Pour les trouver, il faut se reporter au règlement du Championnat Adultes.

### ART. 1 - CONCURRENTS

La LMR DES PAYS DE LA LOIRE met en compétition un challenge éducatif régional appelé Mini-Trial en deux catégories **TrE2 et TrE3**. Il est ouvert aux pilotes détenteurs d'une licence nationale éducative ou d'une licence nationale compétition « moins de 12 ans ».

### ART. 2 - ACCUEIL ADMINISTRATIF

Les pilotes doivent se présenter à l'accueil administratif de l'événement munis de :

- leur licence valide pour l'année en cours,
- un pouvoir médical doit être rédigé et signé,
- l'engagement de l'épreuve complété et signé.

Payé par chèque ou espèces le tarif de l'année en cours.

### ART. 3 - CARACTERISTIQUES DU CHALLENGE DES PAYS DE LA LOIRE

| CATEGORIES | MACHINES AUTORISEES                                      | AGE            | COULEUR DES FLECHES |
|------------|--|----------------|---------------------|
| TrE 2      | Cylindrée maximum à 80cc<br>Ou Moto électrique 24 pouces | 7 ans à 12 ans | Orange              |
| TrE 3      | Cylindrée maximum à 80cc<br>Ou Moto électrique 20 pouces | 6 ans à 12 ans | Blanche             |

### ART. 4 – PARCOURS

Le Challenge Educatif des Pays de la Loire se déroule sur 3 tours de 5 zones sur une distance ne dépassant pas 1 kilomètre du départ.

### ART. 5 - ORGANISATION

A partir de 10h00, le départ est donné pour tous les pilotes, Tr E 2 et Tr E 3.

Le temps de course est de six heures, dont 1 heure de pause entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> tour.

Le parcours se fait sous la surveillance d'un éducateur (art 4 du règlement éducatif).

### ART. 6 - EVALUATIONS

Les points attribués correspondent à la fiche de pointage.

### ART. 7 –RECOMPENSES

Un lot équivalent sera attribué par le club organisateur à tous les concurrents.

### ART. 8 - ENCADREMENT

Les frais des encadrants seront pris en charge par le club organisateur.

### ART. 9 – CLASSEMENT

Les points de pénalités sur chaque épreuve sont pris en compte.

Les pilotes absents sur l'épreuve comptabilisent le maximum de points (75) en cas d'abandons, les cinq points des zones non franchis seront additionnés à la fiche de pointage.